

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 18-2013/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération n° 43-2009 APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2013, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La représentation de la province au sein des organismes, comités, commissions et jurys mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est modifiée comme suit :

SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

À l'assemblée générale du groupement d'intérêt public Union pour le Handicap (GIP UPH) pour une durée de 3 ans :

Monsieur Gil BRIAL est désigné en tant que membre titulaire ;

Madame Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI est désignée en tant que membre suppléant ;

Monsieur Alésio SALIGA est désigné en tant que membre titulaire ;

Madame Pascale DONIGUIAN-PANCHOU est désignée en tant que membre suppléant ;

Madame Iläisaane LAOUVEA est désignée en tant que membre titulaire ;

Madame Odette MOINDOU est désignée en tant que membre suppléant ;

Au conseil d'administration du groupement d'intérêt public Union pour le Handicap (GIP UPH) pour une durée de 3 ans :

Monsieur Gil BRIAL est désigné en tant que membre titulaire ;

Madame Evelyne LEQUES est désignée en tant que membre suppléant ;

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

VERSION PUBLIEE AU JONC

8904 du 14-05-2013 Délibération n° 18-2013/APS du 25 avril 2013 modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs (p. 3862).